

COMMUNIQUE COMMUN

CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL

Tout tremble, mais rien ne bouge !

Les organisations syndicales en lutte contre la loi travail affirment avec force leur détermination à défendre l'intérêt de tous les salarié-es actuel-les et futur-es. Elles relèvent avec intérêt l'évolution de certaines organisations syndicales qui ne sont pas dans l'action mais qui expriment leur désaccord avec le projet de loi.

Les organisations syndicales et de jeunesse, conscientes de leurs responsabilités, en appellent encore une fois au gouvernement et aux parlementaires pour qu'ils assument les leurs en matière de protection des salarié-es. Elles rappellent que ce texte n'est pas acceptable, notamment sur l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords de développement et de maintien dans l'emploi, l'assouplissement des licenciements économiques, le référendum et la médecine du travail, facteurs de destruction des garanties collectives et favorisant la précarité.

De ce fait, elles jugent incompréhensible et inadmissible, pour un gouvernement qui prône le dialogue social, que le Président de la République ne réponde toujours pas au courrier des sept organisations qui demandent à être reçues afin de faire valoir leurs propositions.

Ce n'est pas en menaçant, en discréditant le mouvement social et en essayant de diviser, sans succès, les organisations syndicales et de jeunesse que le règlement du conflit contre le projet de loi travail sera trouvé. Elles restent unies et déterminées pour gagner.

La mobilisation demeure importante et la votation citoyenne remporte un grand succès. Les organisations soutiennent les salarié-es en lutte et ceux et celles qui les rejoignent et appellent à amplifier les grèves et les actions.

Si le gouvernement s'entête, les organisations syndicales et de jeunesse engagent l'ensemble des salarié-es actif-ve-s, privé-es d'emploi et retraité-es, les étudiant-es et lycéen-nes à poursuivre les actions revendicatives sous les formes décidées localement particulièrement les :

- 23 juin 2016 : date du vote au Sénat (grèves, interpellations des parlementaires, rassemblements, manifestations, conférences de presse ...).
- 28 juin 2016 : remise de la votation citoyenne auprès des préfectures et à la Présidence de la République pour la région parisienne en organisant des grèves et des manifestations.

D'ores et déjà le 14 juin s'annonce fort et verra la participation, l'appui et le soutien de délégations syndicales européennes et internationales qui chaque jour témoignent de leur solidarité.

Pour ne pas se laisser impressionner, pour résister, les organisations syndicales invitent à voter pour le retrait du projet de loi travail et l'obtention de nouveaux droits. Elles appellent à participer massivement à la grève et à la manifestation du 14 juin à Paris.

Les organisations décident de se retrouver le 15 juin.

Paris, le 8 juin 2016